



Bureau
du
Conseil Général

COMMUNE DE BOFFLENS
SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 04 Octobre 2021
PV

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21.06.2021
4. Préavis n°04/2021 concernant le taux d'imposition 2022.
5. Préavis n°05/2021 concernant l'octroi d'une autorisation fixant à CHF 15.000,- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026.
6. Préavis n°06a/2021 concernant l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite de CHF 5000,- par cas (LC art.4 ch. 6) pour la législature 2021-2026.
7. Préavis n°06b/2021 concernant l'autorisation générale pour acquérir des participations dans les sociétés commerciales, avec une limite de CHF 5000,- par cas (LC art.4 ch. 6 bis) pour la législature 2021-2026.
8. Préavis n°06c/2021 concernant l'autorisation générale de plaider (LC art.4 ch. 8) pour la législature 2021-2026.
9. Préavis n° 07/2021 concernant la modification du règlement du Conseil.
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Philippe Monnard, le Président du Conseil, ouvre la séance à 20:03.

1. Appel

Le quorum est atteint. Il y a 20 présents, 8 absents et 9 personnes se sont excusées.

2. Assermentations s'il y a lieu.

Yvan Ganty se fait assermenter.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21.06.2021

Le procès- verbal est accepté.

4. Préavis n°04/2021 concernant le taux d'imposition 2022.

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 04/2021.

Le Président, Philippe Monnard, passe la parole au Conseil. La parole n'étant pas demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet le préavis municipal n°04/2021. Le Conseil accepte à l'unanimité.

5. Préavis n°05/2021 concernant l'octroi d'une autorisation fixant à CHF 15.000,- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2016.

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 05/2021.

Le Président, Philippe Monnard, passe la parole au Conseil. La parole n'étant pas demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet le préavis municipal n°05/2021. Le Conseil accepte avec une abstention.

6. Préavis n°06a/2021 concernant l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite de CHF 5000,- par cas (LC art.4 ch. 6) pour la législature 2021-2026.

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 06a/2021.

Le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil. La parole n'étant pas demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet le préavis municipal n°06a/2021. Le Conseil accepte à l'unanimité.

7. Préavis n°06b/2021 concernant l'autorisation générale pour acquérir des participations dans les sociétés commerciales, avec une limite de CHF 5000,- par cas (LC art.4 ch. 6 bis) pour la législature 2021-2026.

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 06b/2021.

Le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil. La parole n'étant pas demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet le préavis municipal n°06b/2021. Le Conseil accepte à l'unanimité.

8. Préavis n°06c/2021 concernant l'autorisation générale de plaider (LC art.4 ch. 8) pour la législature 2021-2026.

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 06c/2021.

Le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil. La parole n'étant pas demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet le préavis municipal n°06c/2021. Le Conseil accepte à l'unanimité.

9. Préavis n° 07/2021 concernant la modification du règlement du Conseil.

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 07/2021.

Le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil. La parole n'étant pas demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet le préavis municipal n°06c/2021. Le Conseil accepte à l'unanimité.

10. Communications de la municipalité

Monsieur Nicolas Descombes, syndique, précise que Laurence Mégroz, Municipale nouvellement élue, se chargera des dicastères suivants: déchets, cultes et la mise en œuvre du PACOM.

Monsieur Bastien Brandt, municipal, remarque qu'un des potelets au bord de la route cantonale a disparu. Une personne l'a enlevé sans raison ni autorisation.

Muriel Vuagniaux, municipale, précise qu'en plus de son mandat pour la municipalité, elle s'est davantage engagée au sein de l'ASCOVABANO. Suite au changement au sein de l'association, elle est également collaboratrice RH.

11. Divers et propositions individuelles.

Le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil. Personne ne prend la parole.

Le Président, Philippe Monnard souligne qu'une convocation sera affichée au pilier public, que le prochain conseil a lieu le 13 décembre. Il remercie madame Christelle Maillard, journaliste à La Région. Il propose aux membres du Conseil n'ayant pas reçu leur convocation par e-mail de vérifier leur adresse auprès de la secrétaire.

Le Président, Philippe Monnard, clôture la séance à 20:32.

Le président du Conseil
Ph. Monnard

La secrétaire :
I. Debruyne